LEGS DOBRY BARATZ - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Cette aide s'adresse :

au étudiants logeant en résidence universitaire, désireux d’effectuer un stage d’animation culturelle et qui ne sont pas en dernière année d'études
aux étudiants étrangers en instance de naturalisation française, n'ayant pas obtenu de bourse de l'enseignement supérieur

Pour toute demande, il faut s'adresser au CROUS ou au service social de l'établissement d'enseignement.
Numéro unique : **09.72.59.65.65**

https://www.crous-amiens.fr/bourses/les-autres-aides-2/les-aides-gerees-autres/les-legs/

Centre national des Œuvres universitaires et scolaires:
60 boulevard du lycée
92170 - Vanves
https://www.etudiant.gouv.fr/fr